



**Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
*Section de Vendée***



Fédération Syndicale Unitaire

42,50% des personnels de la PJJ Vendée sont aujourd'hui 15 décembre 2008 en grève pour manifester leur désaccord avec les conclusions de la commission Varinard.

Une délégation s'est déplacée au palais de justice de La Roche sur Yon et a rencontré le Substitut du Procureur en charge des mineurs et les Juges des Enfants. Parallèlement nous avons informé les avocats et le Président du tribunal de la mobilisation de la PJJ.

Les magistrats ont montré de l'intérêt pour notre démarche. Ils nous ont fait part de leurs inquiétudes :

- quant à la disparition programmée du service public dans la prise en charge des mineurs,
- quant à la restriction de leurs possibilités de choix d'interventions éducatives dans les nouvelles mesures,
- quant à la stigmatisation injustifiée de situations exceptionnelles qui ne représentent qu'une infime partie de leurs interventions.

La délégation a rencontré le Directeur Départemental de la PJJ 85 qui a entendu les revendications des personnels grévistes. Nous avons réaffirmé notre vigilance

- sur les conséquences désastreuses des décisions de notre administration sur la prise en charge des mineurs,
- sur la pérennité des services et des emplois dans le département,
- sur le maintien de notre identité professionnelle spécifique.

Nous nous organisons pour participer activement à l'étude de chaque proposition de la commission Varinard afin d'être en mesure le moment venu d'argumenter une contestation d'un futur projet de loi.

Les personnels PJJ du département de la Vendée se sentent concernés par les conséquences du démantèlement de l'ordonnance de 45 et du service public.